



Commission des projets routiers

1231 - Voirie communale - Aide aux collectivités pour leur réseau routier

Acquisition d'équipements annexes aux réseaux d'approvisionnement d'eau servant à la lutte contre l'incendie

Rapport n° CP/2013/111

Service gestionnaire :

Unités territoriales d'aménagement du territoire

Résumé :

Le présent rapport a pour objet l'attribution, à la commune de BOOTZHEIM, d'une subvention pour la mise en place d'équipements fixes destinés à la lutte contre l'incendie.

Dans le cadre de ses aides, le Conseil Général du Bas-Rhin apporte un soutien aux communes et aux groupements intercommunaux pour la création de réserves incendie d'au moins 120 m³ et pour la réalisation de barrages et puits d'aspiration d'eau.

Par délibération du 11 mai 1998, le Conseil Général a fixé la participation financière du Département à 20% du coût hors taxe de ces équipements.

Le présent rapport vous propose d'attribuer une aide financière à la commune figurant au tableau annexé, pour un montant de 396 €.

Le montant indiqué sera engagé sur l'AP (Autorisation de Programme) « SUBVVOIRIE ». Les crédits de paiement afférents seront imputés sur la ligne de crédit 35297.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à la commune de BOOTZHEIM une subvention d'un montant total de 396 € pour la création d'un puits d'incendie, conformément au tableau annexé.

Strasbourg, le 21/01/13

Le Président,

Guy-Dominique KENNEL